

Date d’Affichage : 07/06/2018

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 06/06/2018**

Présents : MM. Fk PORET, J.HIVART, T.DOUILLY, J.VARLET, D.SAUVAGE, C.FOURNIER

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Plateau U6-U7 et U8-U9 du 18/04/18 à Quiestède

Non envoi de la feuille de présence par le club de Ecques Heuringhem avant le 30/04/18 ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District. Amende 20€ à Ecques Heuringhem.

Plateau U6-U7 et U8-U9 du 18/04/18 à Campagne les Hesdin

Non envoi de la feuille de présence par le club de Merlimont avant le 03/05/18 ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District. Amende 20€ à Merlimont.

Plateau U6-U7 et U8-U9 du 25/04/18 à Wizernes

Non envoi des feuilles de présence par le club de Helfaut avant le 07/05/18 ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District. Amende 20€ à Helfaut.

Plateau U8-U9 du 02/05/18 à Wimille

Non envoi de la feuille de présence par le club de Marck AS avant le 14/05/18 ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District. Amende 20€ à Marck.

Plateau U7-U9 du 25/04/18 à Calais Beau Marais

Non envoi de la feuille de plateau par le club de Calais Beau Marais avant le 14/05/18 ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District. Amende 20€ à Calais Beau Marais.

Plateau U7-U9 du 18/04/18 à Le Touquet.

Non envoi de la feuille de plateau par le club de Le Touquet avant le 07/05/18 ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District. Amende 20€ à Le Touquet.

Plateau U7-U9 du 18/04/18 à Helfaut

Non envoi de la feuille de plateau par le club de Helfaut avant le 07/05/18 ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District. Amende 20€ à Helfaut.

Plateau U7-U9 du 11/04/18 à Helfaut

Non envoi de la feuille de plateau par le club de Helfaut avant le 30/04/18 ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District. Amende 20€ à Helfaut.

Reprise de dossiers mis en attente :

Journée du 15/04/2018

SD4A-50569.2 OFFEKERQUE/VIEILLE EGLISE. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. OFFEKERQUE 3 – VIEILLE EGLISE 0 par pénalité.

Journée du 06/05/2018

SD1A-50037.1 CALAIS BEAU MARAIS/ARQUES ES B. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. CALAIS BEAU MARAIS 2 - ARQUES ES B 0.

Journée du 12/05/2018

U13 Ouest A-56877.1 LE PORTEL STADE/COULOGNE B. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. LE PORTEL STADE 3 – COULOGNE B 0 par pénalité.

Journées des 23 au 27/05/2018 :

SD2A- 50171.2 GUINES ES B/TOURNEHEM. Match arrêté à la 47ème minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Guines ES B. Homologué : GUINES ES B 0 – TOURNEHEM 7 par pénalité. Amende 130€ à Guines ES.

SD2C- 50262.2 HESDIN OL B/LE TOUQUET C. Réserves d'Hesdin Ol B non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : HESDIN OL B 0 – LE TOUQUET C 2. Amende 30€ à Hesdin Ol.

SD3A- 50352.2 CALAIS SO/CALAIS PASCAL C. 1^{er} forfait de Calais Pascal C. Homologué : CALAIS SO 3 – CALAIS PASCAL 0 par forfait. Amende 125€ à Calais Pascal.

SD3E- 50530.2 AMBLETEUSE/LE PORTEL AP B. 1^{er} forfait de Le Portel AP B. Homologué : AMBLETEUSE 3 – LE PORTEL AP B 0 par forfait. Amende 125€ à Le Portel AP.

SD4D- 50711.2 BEURAINVILLE B/MERLIMONT. 1^{er} forfait de Beaurainville (mail du club). Homologué : BEURAINVILLE B 0 – MERLIMONT 3 par forfait. Amende 125€ à Beaurainville.

SD4F-50799.2 BOULOGNE ESL B/WIMILLE B. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD5A- 50847.2 HEMMES DE MARCK/MARCK C. 1^{er} forfait de Hemmes de Marck. Homologué : HEMMES DE MARCK 0 – MARCK C 3 par forfait. Amende 125€ à Hemmes de Marck.

SD5B- 50892.2 TOURNEHEM B/EPERLECQUES C. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline.

SD5D- 50981.2 DOHEM AVROULT CLETY B/RACQUINGHEM B. Réserves de Dohem Avroult Cléty sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Racquinghem B susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de trois joueurs ayant joué plus de dix matchs avec une équipe supérieure du club. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification, seuls trois joueurs sont dans ce cas. Homologué : DOHEM AVROULT CLETY B 1 – RACQUINGHEM B 7. Droits non remboursés à Dohem Avroult Cléty.

SD5E-51024.2 GOUY ST ANDRE/ETAPLES HV C. Réserves de Gouy st André sur la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe d'Étaples HV C plus de trois joueurs sont susceptibles d'avoir joué plus de dix matchs en équipe supérieure. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des feuilles de matchs, aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : GOUY ST ANDRE 1 – ETAPLES HV C 1. Droits non remboursés à Gouy Saint André.

SD5E-51027.2 BLANGY SUR TERNOISE/VALLEE BRAS DE BROSNE. 1^{er} forfait de Vallée Bras de Brosne. Homologué : BLANGY SUR TERNOISE 3 – VALLEE BRAS DE BROSNE 0 par forfait. Amende 125€ à Vallée Bras de Brosne.

SD5F-51069.2 LE PORTEL AP C/LONGFOSSE C. 1^{er} forfait de Le Portel AP C suite au forfait de son équipe B en SD3E. Homologué : LE PORTEL AP C 0 – LONGFOSSE C 3 par forfait. Amende 125€ à Le Portel AP.

SD5F- 51070.2 ST LEONARD C/SAMER B. 2^{ème} forfait de Samer B (mail du club). Homologué : ST LEONARD C 3 – SAMER B 0 par forfait. Amende minorée 138€ à Samer.

SD5G-51113.2 BOULOGNE USCO C/ST MARTIN BOULOGNE C. Match arrêté à la 84ème minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Saint Martin Boulogne C. Homologué : BOULOGNE USCO C 8 – SAINT MARTIN BOULOGNE C 0 par pénalité. Amende 130€ à St Martin Boulogne.

SD6A-51160.2 CALAIS PASCAL D/CALAIS CATENA B. 1^{er} forfait de Calais Pascal D suite au forfait de son équipe en SD3A. Homologué : CALAIS PASCAL D 0 – CALAIS CATENA B 3 par forfait. Amende 122€ à Calais Pascal.

SD6E- 51338.2 BERCK GENTY/FILLIEVRES B. 2ème forfait de Fillièvres B. Homologué : BERCK GENTY 3 – FILLIEVRES B 0 par forfait. Amende 135€ à Fillièvres.

SD6F-51387.2 BEZINGHEM B/WIERRE AU BOIS. 1^{er} forfait de Wierre au Bois. Homologué : BEZINGHEM B 3 – WIERRE AU BOIS 0 par forfait. Amende 122€ à Wierre au Bois.

SD6H-51474.2 BOULOGNE GAZELEC/LE PORTEL AP D. 2^{ème} forfait de Le Portel AP D suite au forfait de son équipe C en SD5F. Homologué : BOULOGNE GAZELEC 3 – LE PORTEL AP D 0 par forfait. Amende 135€ à Le Portel AP.

SD6H- 51475.2 HESDIN ABBE C/LE PORTEL US C. 2^{ème} forfait de Le Portel US C (mail du club). Homologué : HESDIN ABBE C 3 – LE PORTEL US C 0 par forfait. Amende minorée 125€ à Le Portel US C.

SD7A- 51566.2 HARDINGHEN B/CALAIS SO D. 1er forfait de Calais SO D. Homologué : HARDINGHEN B 3 – CALAIS SO D 0 par forfait. Amende 122€ à Calais SO.

SD7B-51608.2 GUINES MARAIS C/GUEMPS. Dossier mis en attente de la Commission de Discipline pour une éventuelle fraude sur identité dans l'équipe de Guines Marais C.

SD7C-51655.2 EPERLECQUES D/ST MARTIN AU LAERT E. 2^{ème} forfait de St Martin au Laert E. Homologué : EPERLECQUES D 3 – ST MARTIN AU LAERT E 0 par forfait. Amende 135€ à St Martin au Laert.

SD7E-51744.2 Homologué : FRUGES C 5 - HERBELLES PIHEM INGHEM C 1.

SD7H- 51881.2 ALINCTHUN B/SENINGHEM B. 2ème forfait de Alincthun B. Homologué : ALINCTHUN B 0 – SENINGHEM B 3 par forfait. Amende 135€ à Alincthun

SD7I-51924.2 BOULOGNE MUNICIPAL B/LANDRETHUN LE NORD D. 2^{ème} forfait de Landrethun le Nord D. Homologué : BOULOGNE MUNICIPAL B 3 – LANDRETHUN LE NORD D 0 par forfait. Amende 135€ à Landrethun le Nord.

FEMà11-53130.2 HESDIN OL/COQUELLES. 3^{ème} forfait de Coquelles. Homologué : HESDIN OL 3 – COQUELLES 0 par forfait. Amende 132€ à Coquelles.

U18PLA- 55042.2 AUDRUICQ/ARQUES ES. 1^{er} forfait de Arques ES. Homologué : AUDRUICQ 3 – ARQUES ES 0 par forfait. Amende 14€ à Arques ES.

U18PLA- 55043.2 LONGUENESSE JS B/CALAIS BEAU MARAIS. 2^{ème} forfait de Calais Beau Marais. Homologué : LONGUENESSE B 3 – CALAIS BEAU MARAIS 0 par forfait. Amende 23€ à Calais Beau Marais.

U18ELB- 53646.2 AMBLETEUSE/GROUP.SPORTING CLUB. 2ème forfait de Group.Sporting Club. Homologué : AMBLETEUSE 3 – GROUP.SPORTING CLUB 0 par forfait. Amende 123€ à Group.Sporting Club.

U18ELB-53648.2 ETAPLES HV/LE PORTEL AP. 1^{er} forfait de Le Portel AP. Homologué : ETAPLES HV 3 – LE PORTEL AP 0 par forfait. Amende 114€ à Le Portel AP.

U18EXA- 52178.2 OYE PLAGE/CALAIS BEAU MARAIS B. 3^{ème} forfait de Calais Beau Marais B. Homologué : OYE PLAGE 3 – CALAIS BEAU MARAIS B 0 par forfait. Amende 132€ à Calais Beau Marais.

U18EXB-52222.2 TATINGHEM/ARQUES ES B. 2^{ème} forfait de Arques ES B suite au forfait de Arques ES A en U18PLA. Homologué : TATINGHEM 3 – ARQUES ES B 0 par forfait. Amende 123€ à Arques ES.

U16PLA-53228.2 LONGUENESSE JS/ST MARTIN AU LAERT. 1^{er} forfait de Saint Martin au Laert. Homologué : LONGUENESSE JS 3 – ST MARTIN AU LAERT 0 par forfait. Amende minorée 108€ à Saint Martin au Laert.

U15ELB-52400.2 BLARINGHEM/WATTEN. 1^{er} forfait de Watten. Homologué : BLARINGHEM 3 – WATTEN 0 par forfait. Amende 114€ à Watten.

U15EXC-52582.2 FRUGES/HESDIN OL. 3^{ème} forfait de Hesdin Ol. Homologué : FRUGES 3 – HESDIN OL 0 par forfait. Amende 132€ à Hesdin Ol.

U15à8B- 52713.2 ETAPLES AS B/SAMER B. 2^{ème} forfait de Samer B. Homologué : ETAPLES AS B 3 – SAMER B 0 par forfait. Amende 123€ à Samer.

U13 Est C- 56674.2 GROUP.SENINGHEM NIELLES/HALLINES. 1^{er} forfait de Hallines. Homologué : GROUP.SENINGHEM NIELLES 3 – HALLINES 0 par forfait. Amende 12€ à Hallines.

U13 Est F-56714.2 SURQUES ESCOEUILLES/BLARINGHEM C. 2^{ème} forfait de Blaringhem C. Homologué : SURQUES ESCOEUILLES 3 – BLARINGHEM C 0 par forfait. Amende 15€ à Blaringhem.

U13 Ouest F-56981.1 RETY/DESVRES C. 2^{ème} forfait de Desvres C. Homologué : RETY 3 – DESVRES C 0 par forfait. Amende 15€ à Desvres.

U11 Nord D- 57091.1 CALAIS GRAND FEMININ/CALAIS SO. 1^{er} forfait de Calais Gd Féminin. Homologué : CALAIS GRAND FEMININ 0 – CALAIS SO 3 par forfait. Amende 12€ à Calais Gd Féminin.

U11 Est D-57216.2 ALQUINES/ST QUENTIN BLESSY. Non envoi de la feuille de match par le club de Alquines ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Homologué : ALQUINES 0 – ST QUENTIN BLESSY 3 par pénalité. Amende 20€ à Alquines.

U11 Sud A-57311.1 MONTREUIL/BOULOGNE USCO B. 1^{er} forfait de Boulogne USCO B. Homologué : MONTREUIL 3 – BOULOGNE USCO B 0 par forfait. Amende 12€ à Boulogne USCO.

U11 Sud D- 57369.1 DANNES/CAMPAGNE LES HESDIN. Non envoi de la feuille de match par le club de Dannes ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Homologué : DANNES 0 – CAMPAGNE LES HESDIN 3 par pénalité. Amende 20€ à Dannes.

U11 Sud E- 57398.1 GROUP.LOISON AUCHY/LE TOUQUET C. 1^{er} forfait de Le Touquet C. Homologué : GROUP.LOISON AUCHY 3 – LE TOUQUET C 0 par forfait. Amende 12€ à Le Touquet.

U11 Sud F- 57424.1 ETAPLES HV B/HESDIN OL C. 3^{ème} forfait de Etaples HV B. Homologué : ETAPLES HV B 0 – HESDIN OL C 3 par forfait. Amende 18€ à Etaples HV.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion : le 13/06/18 à 15H.

Le Président : C.FOURNIER

Le Secrétaire : F.PORET